



**56^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 8 AU 15 DÉCEMBRE 2024
LIVINGSTONE, ZAMBIE**

ORDRE DU JOUR

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

Points à l'ordre du jour

- 1. Prestation de serment ou déclaration d'adhésion des nouveaux membres – article 8(4) de la Constitution.**
- 2. Motion pour l'adoption du rapport du Caucus régional des femmes parlementaires**

« Que le rapport du Caucus régional des femmes parlementaires soit adopté par la 56^e Assemblée plénière »

Motion présentée par : l'hon. Shally Josepha RAYMOND, Présidente
Motion appuyée par : l'hon. Rachel ZULU, Vice-Présidente

- 3. Motion pour l'adoption du rapport de la Commission permanente Égalité des sexes, avancement des femmes et développement des jeunes**

« Que le rapport de la Commission permanente Égalité des sexes, avancement des femmes et développement des jeunes soit adopté par la 56^e Assemblée plénière »

Motion présentée par : l'hon. Princess KASUNE, Présidente
Motion appuyée par : l'hon. sénateur Thato Mako MOHALE, Vice-Président

4. **Avis de motion sur l'intensification des efforts visant à intégrer l'éducation complète à la sexualité (ECS) dans les programmes scolaires nationaux dans les États membres de la SADC**

« Que la motion sur l'intensification des efforts visant à intégrer l'éducation complète à la sexualité (ECS) dans les programmes scolaires nationaux dans les États membres de la SADC soit adoptée par la 56^e Assemblée plénière »

Motion présentée par : l'hon. Thato MOHALE, Lesotho

Motion appuyée par : l'hon. sénatrice Linda NXUMALO, Eswatini

5. **Avis de motion sur la situation sécuritaire dans la région de la SADC**

« Que la motion sur la situation sécuritaire dans la région de la SADC soit adoptée par la 56^e Assemblée plénière »

Motion présentée par : l'hon. Kenneth Mosimanegape MMOIEMANG, Afrique du Sud

Motion appuyée par : l'hon. Makatleho MOTSOASELE, Lesotho

6. **Déclaration portant sur des questions importantes pour le Forum, faite par la Vice-Présidente du Parlement du Botswana et cheffe de délégation de ce pays, l'hon. Helen P. Manyeneng, à l'occasion de la présentation à la 56^e Assemblée plénière d'informations actualisées sur les élections générales de 2024 au Botswana qui ont eu lieu le 30 octobre, en vertu de la règle 44(5) du Règlement intérieur.**

7. **Allocution du représentant du Chandler Institute of Justice, M. Ron Chari, directeur exécutif, sur la volonté d'établir un partenariat avec le FP SADC afin d'élaborer la Loi type du FP SADC sur l'exploitation minière et de renforcer l'action parlementaire visant à une gestion durable des minéraux critiques dans la région de la SADC, en vertu de la règle 44(5) du Règlement intérieur.**

8. **Allocution de Son Excellence Mohamed Nasheed, Secrétaire général du Forum de la vulnérabilité climatique (CVF) et ancien Président des Maldives, sur le renforcement du partenariat avec le Forum parlementaire de la SADC afin de promouvoir l'engagement des parlementaires dans la lutte contre le changement climatique en vue de mettre en œuvre l'Accord de Paris dans la région de la SADC, en vertu de la règle 44(5) du Règlement intérieur.**

9. **Allocution de la représentante de la Fondation Konrad Adenauer, Mme Anja Casper-Beretta, responsable de la sécurité énergétique et du changement climatique dans le cadre du programme pour l'Afrique subsaharienne, sur la volonté d'établir un partenariat avec le FP SADC afin de promouvoir le leadership parlementaire et l'efficacité législative en vue de renforcer la sécurité énergétique, la**

transition vers les énergies renouvelables et la résilience climatique dans la région de la SADC, en vertu de la règle 44(5) du Règlement intérieur.

10. **Allocution du représentant de la Fondation africaine pour le climat, M. Saliem Fakir, directeur exécutif, sur la volonté d'établir un partenariat avec le FP SADC afin de promouvoir l'action parlementaire en faveur de la résilience climatique et de la sécurité alimentaire dans la région de la SADC, en vertu de la règle 44(5) du Règlement intérieur.**
11. **Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) du FP SADC pour la période de 2024 à 2026 en vertu de l'article 11(2) de la Constitution et de la règle 10 du Règlement intérieur.**
12. **Remise de distinctions en témoignage de reconnaissance pour avoir exercé des fonctions au sein du Comité exécutif pendant la période de 2022 à 2024.**
13. **Cérémonie de passation entre le Président sortant du FP SADC et le/la Président(e) élu(e) du FP SADC.**
14. **Présentation du communiqué portant sur la 56^e Assemblée plénière.**
15. **Allocution de clôture de la 56^e Assemblée plénière prononcée par le Président du FP SADC, l'hon. Roger Mancienne.**
16. **Fin de la 56^e Assemblée plénière du FP SADC.**